

# UBAtc



05/H843  
add2

Valable du 27.09.2005  
au 29.01.2007

<http://www.ubatc.be>

**Union belge pour l'Agrément technique dans la construction**  
Service Public Fédéral (SPF) Economie, Classes moyennes, PME et Energie,  
Agrément et Spécifications,

WTC 3, 6e étage, Boulevard Simon Bolivar, 30, 1000 Bruxelles

Tél. : 0032 (0)2 277 81 76, Fax : 0032 (0)2 277 54 44

Membre de l'Union européenne pour l'Agrément technique dans la construction (UEAtc)

**AGREMENT DE PRODUIT AVEC CERTIFICATION**

## **Verre à couche à basse émissivité et à contrôle solaire GUARDIAN Sun-Guard**

GUARDIAN EUROPE S.A,

Zone Ind. Wolser

L-3452 DUDELANGE

Tél. \*\*00 352 5030202

Fax \*\*00 352 503745

[rdaix@Guardian.com](mailto:rdaix@Guardian.com)

### **DESCRIPTION**

Façades

Gevels

Fassaden

Façades

*L'addendum 2 de l'agrément technique ATG 04/H843 consiste en l'introduction de 3 nouvelles couches à savoir Guardian Sun-Guard HS Superneutral 51, Guardian Sun-Guard HS Superneutral 62, Guardian Sun-Guard HS Superneutral 40*

*Il ne peut être fait publicité de cette extension qu'en tant qu'annexe de l'ATG 04/H843  
L'agrément ATG 02/H843 reste intégralement d'application excepté en ce qui suit :*

#### **1. Objet**

Cet agrément porte sur les verres à couche à basse émissivité et à contrôle solaire repris dans le tableau ci-dessous.

Les verres à couches consistent en des substrats verriers revêtus d'un empilement de fines couches inorganiques déposées à la surface du verre par la technique de pulvérisation cathodique

Les verres à couches repris au présent agrément sont de la classe C tel que définit à la NBN EN 1096-1.

Ils sont destinés à être ultérieurement transformés en double vitrage.

Ils améliorent les propriétés d'isolation thermique (U) et le facteur solaire (g) des produits verriers dans lesquels ils interviennent.

<b>Dénominations commerciales des couches complémentaires</b>
---

Guardian Sun-Guard HS Superneutral 40
---------------------------------------

Guardian Sun-Guard HS Superneutral 51
---------------------------------------

Guardian Sun-Guard HS Superneutral 62
---------------------------------------

#### **5. Performances**

Les couches Guardian reprises au présent agrément répondent aux exigences des normes NBN EN 1096-1, NBN EN 1096-3. Les caractéristiques spectrophométriques sont données ci-après. Elles ont été mesurées conformément aux prescriptions de la norme NBN EN 1096-1.

Référence du produit	Domaine de l'UV	Domaine visible			Domaine solaire				Domaine thermique		Classification	Substrat Verrier	Couleur nominale en transmission	Couleur nominale en réflexion	
		$\tau$ %	$\rho$ %	$\rho'_v$ %	$\tau_e$ %	$\rho_e$ %	$\rho'_e$ %	g	$\epsilon_n$	U				côté couche	côté opposé
sur verre float épaisseur 6 mm	$\tau_{uv}$ %										EN 1096-1	EN 572-2			
Guardian Sun-Guard HS Superneutral 40	16	43	28	14	23	54	35	0,4	0,02	N.A.	C	F 572-2	Neutre / bleu	Neutre / Jaune	Neutre / Bleu
Guardian Sun-Guard HS Superneutral 51	21	55	17	10	28	50	36		0,02	N.A.	C	F 572-2	Neutre / bleu	Neutre / Jaune	Neutre / Bleu
Guardian Sun-Guard HS Superneutral 62	26	67	11	10	35	47	37	0,4	0,02	N.A.	C	F 572-2	Neutre / bleu	Neutre / Jaune	Neutre / Bleu

N.A Non applicable

$\tau_{uv}$ : facteur de transmission de l'ultraviolet

$\tau_v$ : facteur de transmission lumineuse

$\rho_v$ : facteur de réflexion lumineuse du côté couche

$\rho'_v$ : facteur de réflexion lumineuse du côté verre

$\tau_e$ : facteur de transmission directe de l'énergie solaire

$\rho_e$ : facteur de réflexion directe de l'énergie solaire du côté couche

$\rho'_e$ : facteur de réflexion directe de l'énergie solaire du côté verre

g: facteur de transmission totale de l'énergie solaire ou facteur solaire, côté verre

$\epsilon_n$ : émissivité normale

U: coefficient de transmission thermique

## AGREMENT

### Décision

Vu l'Arrêté ministériel du 6 septembre 1991 relatif à l'organisation de l'agrément technique et à l'établissement de spécifications-types dans la construction (Moniteur belge du 29 octobre 1991).

Vu la demande d'agrément introduite par la société Guardian Europe S.A auprès de l'UBAtc.

Vu l'avis du groupe spécialisé "FACADES" de la Commission d'agrément technique formulé lors de sa réunion du 23 juin 2005 sur la base du rapport présenté par le bureau exécutif "FACADES" de l'UBAtc.

Vu la convention entre l'UBAtc et la société Guardian Europe S.A par laquelle celle-ci se soumet au contrôle du respect des conditions reprises dans cet agrément.

L'agrément de produit avec certification est délivré à la société Guardian Europe S.A pour les verres à couche Guardian Neutral 52, Guardian Silver 43, Guardian Silver 50, Guardian Blue 59, Guardian Marina 35, Guardian Natural 62, Guardian Superneutral 63, Guardian Neutral Plus 54, Guardian Green 41, Guardian Green 52, Guardian Sun-Guard HP Low-e 40 clear, Guardian Sun-Guard HP Low-e 50 clear, Guardian Sun-Guard HP Low-e 63 clear, Guardian Sun-Guard HP Low-e 40 green, Guardian Sun-Guard HP Low-e 50 green, Guardian Sun-Guard HP Low-e 63 green, compte tenu de la description et des conditions ci-dessus.

Cet agrément est soumis à renouvellement le 29 janvier 2007 .

Bruxelles, le 29 septembre 2005.